

Demande d'abonnement « Carte Mobilité Stationnement – tous secteurs et zones »

à déposer à la mairie du Havre, en mairie annexe ou en maison municipale

Votre demande concerne* : une création un renouvellement un changement d'immatriculation

Vous êtes* :

Détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion Stationnement pour personne handicapée

Pièces justificatives à fournir :

1. Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement pour personne handicapée ou Carte Européenne de Stationnement en cours de validité

Tuteur d'un détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion Stationnement pour personne handicapée

Pièces justificatives à fournir :

1. Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement pour personne handicapée ou Carte Européenne de Stationnement en cours de validité
2. Document justifiant le lien de parentalité ou de tutelle entre le demandeur et le détenteur de la CMI-S/CES

Détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion Stationnement Organisme

Pièces justificatives à fournir :

1. Carte Mobilité Inclusion mention Stationnement ou CES organisme mentionnant l'immatriculation du véhicule concerné par la demande

Informations relatives au détenteur de la CMI-Stationnement ou au Tuteur du détenteur de la CMI-Stationnement

Nom et prénom ou Raison sociale* :

Adresse mail (*l'adresse mail est demandée pour vous informer du statut de votre abonnement et des événements impactant le stationnement sur la voie publique*) :

Adresse postale* :

Code postal* : Ville* :

n° de portable ou fixe :

Immatriculation à déclarer* :n° d'abonnement (*sauf pour une création*) :

Nous vous informons que :

- Les Cartes Mobilités Inclusion Priorité ou Invalidité sont exclues du dispositif ;
- L'abonnement est valide seulement après l'instruction du dossier par la Ville du Havre, dans l'attente de la validation, le stationnement doit être déclaré à l'horodateur ou PayByPhone en prenant un ticket CMI-S valable 24 heures ;
- L'original de la Carte Mobilité Inclusion Stationnement doit être **visible à l'avant du véhicule** sous peine de recevoir un forfait post-stationnement. Les photocopies de la carte entraîneront une verbalisation ;
- La CMI-S ne peut pas être utilisée si le détenteur n'est pas présent dans le véhicule ;
- Le renouvellement de l'abonnement doit être réalisé à chaque fin de validité.

Le / /

signature (*précédée de la mention « lu et approuvé »*)

